

Les professionnels de PMI sont à votre écoute. Ils vous apportent leur soutien et des conseils personnalisés, gratuitement, à votre demande ou avec votre accord.

Avant la naissance de votre enfant

En lien avec les professionnels de santé qui suivent votre grossesse et avec la maternelle où vous avez choisi d'accoucher, la sage-femme de PMI peut vous accompagner.

Pour qui ?

- pour toutes les femmes,
- tous les couples qui attendent un enfant

Pourquoi ?

- réaliser l'entretien prénatal précoce
- répondre aux questions concernant la grossesse et la naissance
- préparer l'arrivée du bébé
- échanger sur l'allaitement maternel
- donner des informations sur les modes de garde

Où ?

- à votre domicile
- dans la Maison Départementale des Solidarités la plus proche de votre domicile.

Après la naissance de votre enfant

Dès votre retour à la maison et jusqu'à six ans de votre enfant, une infirmière puéricultrice peut vous accompagner.

Pour qui ?

- pour toutes les familles avec des enfants de moins de 6 ans

Pourquoi ?

- proposer des conseils de puériculture (allaitement maternel, alimentation, sommeil, soins, vaccinations, éveil et rythmes de vie du bébé)
- échanger autour des nouvelles relations au sein de la famille
- donner des informations sur les modes de garde et préparer l'entrée en collectivité
- soutenir les parents face aux difficultés rencontrées avec leur enfant

Où ?

- à votre domicile
- dans la Maison Départementale des Solidarités la plus proche de votre domicile.

Des consultations médicales sont également à votre disposition.

Et ensuite, à l'école maternelle

Votre enfant bénéficiera, en votre présence, d'un bilan de santé par une infirmière en lien avec le médecin de PMI.

Pour qui ?

- pour tous les enfants entre 3 et 4 ans, scolarisés dans les écoles maternelles du département

Pourquoi ?

- s'assurer que l'enfant aborde sa scolarité dans de bonnes conditions
- effectuer des tests de dépistage de la vue, de l'audition, du langage
- veiller au bon développement global de l'enfant
- donner des informations sur les vaccinations

Où ?

- dans les locaux des écoles maternelles

LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Pour les adolescents et les jeunes adultes, les CPEF proposent, en toute confidentialité, une écoute, des informations, des consultations médicales autour de la sexualité et de la contraception. Pour les couples, des entretiens de conseil conjugal et familial.

CHAMPAGNOLE

Maison Départementale des Solidarités

Ad. 20 av. Edouard Herriot - 39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 52 13 35

DOLE

Maison Départementale des Solidarités

Ad. 4 cours Clémenceau - 39100 DOLE
Tél. 03 84 79 60 80

LONS-LE-SAUNIER

Maison Départementale des Solidarités

Ad. 5 rue du Colonel Mahon - 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 87 13 13

MOREZ

Maison Départementale des Solidarités

Ad. 12 quai Jobez - 39400 MOREZ
Tél. 03 84 34 14 80

SAINT-CLAUDE

Maison Départementale des Solidarités

Ad. 14 rue Rosset - 39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 20 88

LA PMI

Une équipe à votre service composée de :

- médecins
- sages-femmes
- infirmières puéricultrices
- conseillères conjugales et familiales
- secrétaires

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

ARBOIS

Ad. 2 rue du Général Pichegru
Tél. 03 84 66 15 93

CHAMPAGNOLE

Ad. 20 av. Edouard Herriot
Tél. 03 84 52 13 35

DOLE

Ad. 4 cours Clémenceau
Tél. 03 84 79 60 80

LONS-LE-SAUNIER

Ad. 5 rue du Colonel Mahon
Tél. 03 84 87 13 13

MOIRANS-EN-MONTAGNE

Ad. 4 rue de Tyr
Tél. 03 84 42 02 11

MOREZ

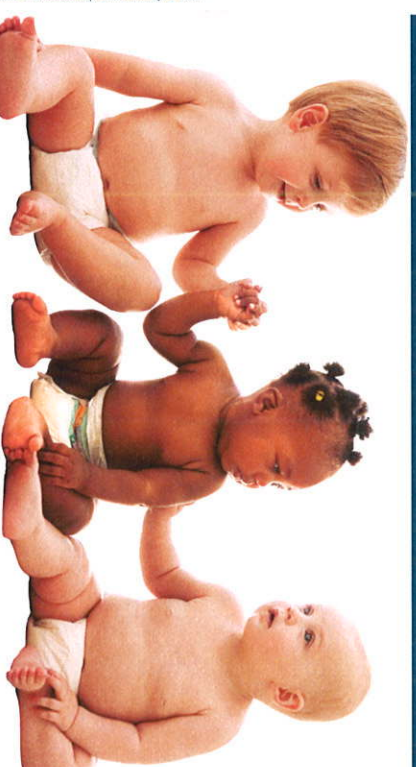
Ad. 12 quai Jobez
Tél. 03 84 34 14 80

SAINT-CLAUDE

Ad. 14 rue Rosset
Tél. 03 84 45 20 88

**ju
ra**
LE DÉPARTEMENT

**PROTECTION
MATERNELLE
ET INFANTILE
(PMI)**



**ju
ra**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pôle des Solidarités

Service Protection Maternelle Infantile

Ad. 355 boulevard Jules Ferry - 39015 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 87 41 04